

Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 22 FEV. 2023

ID : 033-213304470-20230221-010_2023-DE

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUSTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



Réf. : 010/2023

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 13
- > votants : 18

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FIPDR
PROGRAMME S
Mise en sécurité école Jacques Chastenet

Le vingt et un février deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 13 février 2023 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la Mairie, sous la Présidence de Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire.

PRESENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, M. Didier LANDRY, Mme Valérie JARRY, M. Gilles MAGARDEAU, M. Christian JAUBERT, Mme Aline MARIE VASSEUR, Mme Florence PREYOT, M. Jean-Louis CHABROLLES, Marie-José TERRIEN, Mme Colette ALMODOVAR, M. Mickaël GODINEAU.

ABSENTS : M. Franck OBERG (*procuration donnée M. Stéphane CATALAN*), Mme Patricia VIAUD (*procuration donnée à Mme Valérie JARRY*), M. Serge FIMBAULT, M. Robert DELERIS (*procuration donnée à Mme Marie-José TERRIEN*), Mme Véronique GERARD (*procuration donnée à M. Jean-Louis CHABROLLES*), M. Pierre-Yves LE MERDY (*procuration donnée à Mme Stéphanie LE MERDY*).

Madame Stéphanie LE MERDY est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire expose :

Afin de sécuriser l'école publique Jacques Chastenet, une offre pour la mise en place de balises sirènes a été présentée par l'entreprise MY KEEPER pour un montant de 6084€ ttc correspondant à l'acquisition et l'installation du matériel auquel s'ajoute un abonnement pour 36 mois d'un montant de 780€ ttc.

Cette sécurisation de l'école est indispensable et entre dans le cadre du PPMS (plan particulier de mise en sécurité), par ailleurs il est vivement souhaité par le personnel enseignant.

Le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation est notamment chargé de concevoir, au plan national, les politiques de prévention de la délinquance. Cette politique s'appuie principalement sur la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, déclinée en Gironde au travers du plan départemental de prévention de la délinquance. Le fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) est l'outil de financement de cette politique.

Une subvention au titre du FIPDR programme S pourrait être attribuée au titre de la sécurisation des écoles.

D'autre part, le FDAEC du Conseil Départemental pourrait également participer à cet investissement.

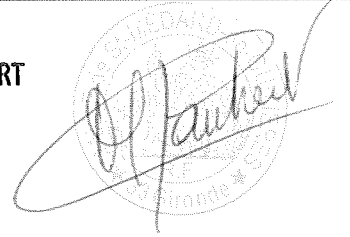
Envoyé en préfecture le 22/02/2023

Reçu en préfecture le 22/02/2023

Publié le 22 FEV. 2023

ID : 033-213304470-20230221-010_2023-DE

Le Maire
Mireille CONTE JAUBERT



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés 18 VOTES – 18 POUR :

- Décide, dans le cadre de la sécurisation de l'établissement scolaire, de mettre en place au sein du groupe scolaire public Jacques Chastenet à Saint Médard de Guizières les balises et sirènes dans le cadre du PPMS.
- D'accepter le devis présenté par la société MY KEEPER pour un montant de 6 084€ ttc (soit 5 070€ ht) pour l'acquisition du matériel et son installation auquel s'ajoute une téléassistance pour 36 mois de 936€ ttc (soit 780€ ht).
- De solliciter au titre du FIPDR programme S une subvention de 3 042€ correspondant à 50% du montant ttc correspondant au matériel et à son installation.
- De solliciter au titre du FDAEC une subvention de 1 521€ correspondant à 30% du montant ht correspondant au matériel et à son installation.
- La commune autofinancera le solde à hauteur de 1 521€ pour le matériel et son installation ainsi que les 936€ correspondant aux prestations de téléassistance.
- Charge Madame le Maire ou son représentant d'effectuer toutes les démarches, déposer les dossiers de demandes de subventions et signer tous documents y afférents.

Certifié exécutoire,
Déposé à la Sous-Préfecture de Libourne le
Publié le
A ST MEDARD DE GUIZIERES.
Le Maire,
Mireille Conte Jaubert

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les jour,
mois et an ci-dessus indiqués.
Pour copie conforme, le 22 février 2023.

Le Maire,

Mireille Conte Jaubert

